

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

**EXTRAIT N° 10.26 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 03 MARS 2026

Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice : 18
- Présents : 16
- Votants : 16
- Suffrages exprimés : 16 (16 pour)
- Secrétaire de séance : Florent ARMAND

Le trois mars deux mille vingt-six, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le vingt-cinq février deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de sous la présidence de M. Gérard TENOUX, Premier Vice-Président de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch, par suppléance, pour le Président empêché.

Présents : ARLAUD Véronique, ARMAND Florent, D'HEILLY Alain, DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, GARCIN Françoise, GARCIN Martine, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, MARTIN Florent, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, TEMPLIER Jean-Pierre, TENOUX Gérard.

Absents excusés : Gay Robert et SPAGNOU Daniel.

ORDRE DU JOUR : Marché de travaux pour l'amélioration de la qualité de l'eau de baignade de la Germanette / Tranche 2 / Avenants n° 1 aux lots n° 1 et n° 2

Par délibération n° 09.24 du 08 avril 2024, le bureau communautaire a approuvé le lancement du marché de travaux pour l'amélioration de la qualité de l'eau de baignade de la Germanette (tranche n° 2).

Le marché a été alloué de la manière suivante :

- Lot 1 : Terrassements, Voirie Réseaux Divers, maçonnerie, hydraulique, étanchéité
- Lot 2 : Espaces verts, ouvrages bois, mobilier.

Par décision TECH n° 19/2025 du 03 juin 2025, le président a attribué le lot 1 au groupement d'entreprises suivant : « SARL Hydratec », « SARL STP Pistono » et « SARL Sublet D.A.S » (mandataire) pour un montant de 648 199,04 € HT (tranche ferme + tranche optionnelle).

Par décision TECH n° 09/2025 du 10 avril 2025, le président a attribué le lot 2 à l'entreprise « Jardiver Technic » pour un montant de 119 108,10 € HT.

Pour le lot n°1, il est proposé d'établir un avenant afin de :

- prendre en compte des moins-values liées à des optimisations (remplacement des tranchées comptées en double par une sur largeur de tranchée, ajustements de canalisations, fourreaux) ;
- réaliser des travaux supplémentaires qui ont, en partie, engendré des prix nouveaux formalisés par ordres de service en date du 19 novembre 2025 et du 17 décembre 2025 :
 - modification des fondations des murs à la suite des conclusions de l'étude géotechnique complémentaire ;
 - prolongation de 23 mètres du mur le long de la digue afin d'assurer une réhabilitation cohérente du bassin et de limiter la dégradation prématurée de la membrane d'étanchéité ;

- adaptation de la surverse pour garantir un niveau d'eau constant et faciliter l'exploitation du traitement de l'eau ;
 - création d'une vidange complémentaire de la pataugeoire afin de simplifier les opérations de nettoyage hebdomadaires ;
 - mise en place de points d'accès pour le curage des réseaux d'alimentation ;
 - modification du type de buses d'alimentation du bassin afin d'optimiser le renouvellement du volume d'eau ;
 - adaptation de 2 buses d'alimentation pour garantir un positionnement affleurant au sol ;
 - modification de 2 semelles de béton ferrillées ;
 - modification des rampes d'alimentation pour la réalisation d'un curage du réseau.
- prolonger en conséquence de 8 semaines la durée du marché.

Cet avenant aurait une incidence financière de 43 319,30 € HT, soit une augmentation de 6,68 % par rapport au montant initial du marché pour le lot n° 1. Le nouveau montant de ce lot serait donc de 691 518,34 € HT.

De la même manière, il est proposé de passer un avenant au lot n° 2, afin de :

- prendre en compte des moins-values liées à la suppression de l'achat de bancs ;
 - réaliser des prestations supplémentaires :
 - mise en place d'un réseau d'aspersion complémentaire depuis le bord de plage pour garantir un engazonnement optimal sur les zones les plus fréquentées ;
 - plantation de massifs végétaux dans la continuité du reste du projet à la suite de la prolongation du mur de 23 mètres ;
 - modification de l'implantation de la clôture sur la digue pour permettre un meilleur cheminement des usagers ;
 - installation de bancs fournis par la CCSB.
- prolonger de 8 semaines la durée du marché relatif à ce lot pour coordonner ces travaux avec ceux du lot n° 1.

Cet avenant aurait une incidence financière de 8 652,60 € HT, soit une augmentation de 7,26 % par rapport au montant initial du marché pour le lot n° 2. Le nouveau montant de ce lot serait donc de 127 760,70 € HT.

Ces 2 avenants seraient passés en application de l'article R.2194-8 du Code de la commande publique et prendraient effet à compter de la date de leur notification.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- accepte les termes de l'avenant n° 1 aux lots n° 1 et 2 du marché pour l'amélioration de la qualité de l'eau de baignade de la Germanette (tranche n° 2), tels que présentés ci-avant ;
- autorise le président ou son représentant à les signer et les notifier aux entreprises titulaires, ainsi que tous les documents nécessaires à leur exécution.

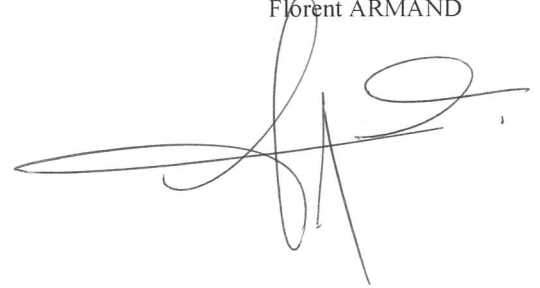
Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le premier Vice-Président
Gérard TENOUX
Par suppléance, pour le Président empêché,



Publiée le : **13 MARS 2026**

Le secrétaire de séance,
Florent ARMAND

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Florent Armand', written over the printed name. The signature is stylized with a large loop and a long horizontal stroke.